

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

11/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	15 + 2	17
Total des voix : 20		

Etaient présents :

12 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELOQUIN : Bauduen.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Georges BOTELLA.

Date de convocation
28/08/2025

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI (communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) [1 voix] à Michèle BIZOT-GASTALDI et Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de haute Provence) [2 voix] à Christophe BIANCHI

Etude diagnostic écologique du Malaurie et proposition d'un programme d'actions

Le Malaurie est le dernier affluent rive gauche du Verdon avant sa confluence avec la Durance, il a un rôle important pour la reproduction piscicole et il bénéficie d'un soutien d'étiage grâce à EDF qui déverse 20l/s à la sortie des galeries des Maurras.

Le SDAGE Rhône Méditerranée a identifié la masse d'eau du Malaurie en état écologique moyen et cela est notamment dû à plusieurs pressions sur l'altération de la continuité écologique et sur la morphologie. Dans le programme de mesures 2022-2027 du SDAGE il est donc préconisé de réaliser une action classique de restauration du cours d'eau. Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une première étude globale, à l'échelle du bassin versant.

Cette étude serait composée d'une première phase de diagnostic multithématique (écologique, hydraulique et morphologique) afin de cerner tous les enjeux, puis d'une deuxième phase de préconisations afin de restaurer les fonctions écologiques et garantir une certaine résilience des milieux aquatiques. Les préconisations prendraient alors la forme d'un « programme d'actions » à mettre en œuvre les années suivantes.

L'action est inscrite au budget GEMAPI

Coût total TTC :130 000 €

Agence de l'eau (80 %)104 000 €

Autofinancement (20 %)26 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau:

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

*Le
et publication le*

Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*

